

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de l'espace culturel Georges Brassens (arrêté municipal du 12 mai 2021), sous la Présidence de **Madame Pascale LEBON**, en suite de la convocation en date du 02 avril 2026, dont un exemplaire a été affiché sur le site internet de la ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux votants : 33

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- Clément SCIMIA pouvoir à Christian DELACOUR
- Guillaume SAVEANT pouvoir à Betty BOULOGNE
- Yannick THEILLET pouvoir à Annie LEPORCQ
- Sophie LEGAGNEUR pouvoir à Frédérique GERARD
- Sandra MILLE pouvoir à Julietta PINTE
- Ludovic LATRY pouvoir à Matthias PASCHAL

Monsieur Pierre GALBY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-3-10 : Désignation d'un représentant de la commune à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la Société d'Economie Mixte (SEM) Prestations Funéraires Intercommunale du Boulonnais

La commune est actionnaire de la S.E.M P.F.I du Boulonnais. A ce titre, Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner un représentant de la commune au sein des instances suivantes de la S.E.M :

- A l'assemblée spéciale des collectivités territoriales actionnaires disposant d'une participation réduite au capital et, s'il est élu comme Président de l'assemblée spéciale et représentant de ces actionnaires, au conseil d'administration ;
- A l'assemblée générale des actionnaires.

Vu l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la tenue des élections municipales du 15 mars 2026 ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- De désigner Monsieur Christian DELACOUR, Adjoint, pour siéger à l'Assemblée Générale ainsi que l'Assemblée spéciale de la SEM PFI du Boulonnais ;
- De l'autoriser à donner pouvoir à se faire représenter en cas d'absence.

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la désignation de Monsieur Christian DELACOUR, pour représenter la commune au sein des instances de la SEM PFI du Boulonnais.

Nombre de votants : 33

POUR : 33

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Saint-Martin-Boulogne, le 10 avril 2026

**Le secrétaire de séance,
Pierre GALBY**

**Le Maire,
Pascale LEBON**

Affiché le : 21 avril 2026

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le 
ID : 062-216207589-20260410-2026_3_10-DE

Voies et délais de recours

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois à compter de la publication de l'acte, soit par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télécours : <http://www.telerecours.fr>